

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE EN ATTENTE DE LA DÉCISION DU PARQUET

L'audience préliminaire devant le tribunal provincial de Cabo Delgado a pris fin le 25 juillet dans l'affaire relative au journaliste Amade Abubacar. Le tribunal a renvoyé l'affaire devant le parquet. Le parquet doit à présent décider s'il engage des poursuites contre le journaliste ou s'il abandonne les charges retenues contre lui.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles et religieuses

Joaquim Veríssimo

Ministry of Justice, Constitutional and Religious Affairs

Av. Julius Nyerere, 33

Maputo, Mozambique

Courriel : mjcr@mjcr.gov.mz et vilanchic@yahoo.com.br

Monsieur le Ministre,

*Je souhaite attirer votre attention sur le cas d'**Amade Abubacar**, journaliste de la radio locale de Nacedje, dans le district de Macomia (province de Cabo Delgado, nord du Mozambique).*

L'audience préliminaire devant le tribunal provincial de Cabo Delgado a pris fin le 25 juillet. Le tribunal a renvoyé l'affaire devant le parquet. Le parquet doit à présent décider s'il engage des poursuites contre le journaliste ou s'il abandonne les charges retenues contre lui. Pendant l'audience préliminaire, aucun représentant du parquet n'a été présent, seul un des deux témoins du ministère public s'est présenté devant le tribunal, et l'accusation n'a pas présenté de preuve solide contre Amade Abubacar.

Le 23 avril, le tribunal provincial de Cabo Delgado a ordonné la remise en liberté provisoire d'Amade Abubacar, qui était détenu à prison de Mieze, à Pemba. Amade Abubacar est toujours inculpé d'« incitation publique à commettre une infraction par le biais de médias électroniques », d'« incitation » et d'« outrage à des agents de la force publique », au titre des articles 323, 393 et 406 du Code pénal mozambicain. Au moment de son arrestation, le 5 janvier, il interviewait des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui avaient fui leur domicile en raison de l'intensification d'attaques violentes perpétrées par des membres présumés d'un groupe extrémiste, connu sous le nom d'Al Shabab.

Amade Abubacar n'a pas accès à son compte en banque, car sa carte bancaire et sa carte d'identité ont été confisquées au moment de son arrestation. La procédure pénale engagée contre lui est maintenue et son droit de circuler librement continue d'être restreint. Lui-même et sa famille pâtissent de cette situation.

Je vous prie instamment de :

- *veiller à ce que toutes les charges retenues contre Amade Abubacar soient abandonnées immédiatement, car il est poursuivi uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression dans le cadre de son travail de journaliste ;*
- *veiller à ce que le droit d'Amade Abubacar à un procès équitable soit respecté et à ce que, si les charges*

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ne sont pas abandonnées, il soit jugé dans un délai raisonnable, conformément aux normes internationales relatives à l'équité des procès ;

- *veiller à ce que les droits à la liberté d'expression et à la liberté de la presse soient pleinement respectés et à ce que les journalistes puissent faire leur travail sans craindre d'être attaqués, intimidés ou harcelés.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Amade Abubacar est un journaliste de la radio locale de Nacedje, (district de Macomia, province de Cabo Delgado). Il exerce également ses activités en tant que journaliste indépendant. Il a été appréhendé le 5 janvier par la Police de la République du Mozambique (PRM) dans le district de Macomia et conduit au poste de police de Macomia. Au moment de son arrestation, il interviewait des personnes déplacées à l'intérieur du pays qui avaient fui leur domicile en raison de l'intensification des attaques violentes perpétrées par des membres présumés d'un groupe extrémiste connu sous le nom d'Al Shabab. Le jour même, il a été transféré de la garde de la police à celle de l'armée, qui l'a maintenu en détention au secret durant 12 jours et, selon son témoignage, l'aurait soumis à différentes formes de mauvais traitements. L'armée n'est pas autorisée à maintenir en détention des civils. Le 17 janvier, Amade Abubacar a été remis aux mains de la police.

Il a été conduit devant un juge le 18 janvier, soit bien au-delà de la période maximale de 48 heures fixée par la loi pour présenter une personne devant un juge à partir du moment de son arrestation. Le tribunal judiciaire du district de Macomia a ordonné son maintien en détention, dans l'attente de son procès, au poste de police central du district de Macomia. Le 24 janvier, Amade Abubacar a été transféré de la prison du district de Macomia à la prison de Mize, à Pemba, capitale de la province de Cabo Delgado.

Le 16 avril, après plus de 90 jours de détention provisoire, Amade Abubacar a été inculpé. Le 23 avril, le tribunal provincial de Cabo Delgado lui a accordé une mise en liberté provisoire.

Amade Abubacar est toujours inculpé d'« incitation publique à commettre une infraction par le biais de médias électroniques », d'« incitation » et d'« outrage à des agents de la force publique », au titre des articles 323, 393 et 406 du Code pénal mozambicain. Il a été maintenu en détention provisoire pendant plus de 90 jours avant d'être formellement inculpé. Or, en vertu de l'article 308 du Code de procédure pénale, nul ne peut être maintenu en détention provisoire plus de 90 jours après son arrestation.

Le tribunal provincial de Cabo Delgado a ajourné à trois reprises depuis mai 2019 l'audience préliminaire du journaliste Amade Abubacar. Celle qui avait été fixée, la première fois, au 17 mai a été reportée au 23 mai en raison d'un planning déjà trop chargé du juge. Le 23 mai, le tribunal provincial de Cabo Delgado a reporté l'audience au 27 juin, car les témoins amenés au tribunal n'étaient pas les bons. Le 27 juin, l'audience préliminaire a été reportée au 25 juillet en raison d'une erreur d'écriture.

Les districts du nord de la province de Cabo Delgado, notamment Macomia, sont le théâtre d'attaques armées depuis octobre 2017. Ces attaques seraient le fait de membres d'un groupe extrémiste, Al Shabab, qui envahissent les villages, incendient les maisons, tuent les villageois à coups de machette et pillent la nourriture. Plusieurs habitants des villages touchés, craignant pour leur vie, ont fui vers d'autres districts. Cette province est importante pour le gouvernement central en raison de l'abondance de ses ressources minérales (gaz et rubis, notamment). Le gouvernement a donc renforcé la présence militaire dans la région après le début des attaques. Depuis, les autorités intimident et harcèlent les journalistes et les empêchent de rendre compte de la situation. Amade Abubacar couvrait depuis le début les attaques perpétrées contre des civils par des groupes armés dans la province de Cabo Delgado.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Portugais - anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30/09/2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Amade Abubacar (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr41/0616/2019/fr/>